

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances

Rapporteur : Philippe Laurent

Pour faire face aux besoins occasionnels ou saisonniers dans certains secteurs : action sociale, famille et solidarités, action éducative, services techniques, action sportive, action culturelle, patrimoine, évènements, administration générale, communication, ressources humaines, la Ville peut être amenée à recruter du personnel non titulaire sur emplois non permanents, en précisant :

- le motif du recrutement,
- la nature des fonctions,
- le niveau de recrutement,
- le niveau de rémunération de l'emploi créé.

Pour assurer l'organisation de manifestations diverses et certaines missions ponctuelles, la Ville a recours à des saisonniers ou vacataires pour lesquels il convient de fixer les taux de rémunération et les conditions de recrutement, applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

Par ailleurs, les missions du cabinet du maire nécessitent un soutien supplémentaire non permanent en sa qualité de chargé de mission pour lequel il convient de fixer les conditions de recrutements.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir décider la création d'emplois d'agents non titulaires non permanents et de fixer les taux des vacances selon le tableau ci-joint qui précise les limites dans lesquelles il sera possible de recourir à des agents contractuels, en tant que de besoin.